

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

(Convocation faite le 07/10/2021)

Etaient présents : tous les Conseillers sauf Mesdames Cristina LUCAS et Jennifer GUERIN.

Passage à la nomenclature comptable M57 et Compte Financier Unique - Budget Général, Bois et Forêts et Lotissement

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le passage à la M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 pour le budget Général, Bois et Forêts et Lotissement
- autorise le Maire à signer la convention avec les services de l'Etat compétents et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Restauration du tableau « Le baptême de Clovis » - Demande de subvention auprès de la DRAC

Ce dossier sera reporté en 2022 car la DRAC demande des devis comparatifs.

Restauration de la statue de la Vierge à l'enfant - Travaux supplémentaires et demande de subvention auprès de la DRAC

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est pour 2022,
- décide le plan de financement suivant :
 - Montant H.T. des travaux : 3 621,50 €
 - FCTVA : 712,88 €
 - Subvention DRAC (40%) : 1 448,60 €
 - Fonds propres : 2 184,32 €
- Autorise le Maire à signer le devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Achat de la maison à Madame COLAS sise 2 Rue de la Brûlerie

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'acheter la maison appartenant à Madame COLAS située 2 Rue de la Brûlerie à la valeur estimée par les domaines, à savoir 40 425,00€.
- Précise que les frais de négociation et d'acte seront à la charge de la Commune
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Décision modificative budgétaire - Achat de la maison 2 Rue de la Brûlerie

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le transfert de crédits suivants :

Article 615221 « Bâtiments publics » : - 27 000,00 €

Article 023 « Virement à la section d'investissement » : + 27 000,00 €

Article 021 « Virement de la section de fonctionnement » : + 27 000,00 €

Article 2115 « Terrains bâtis » : + 27 000,00 €

- charge le Maire d'effectuer ces modifications et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Travaux de reprises Rue du Fer à Cheval et Rue de la Crayère

Le Conseil charge le Maire de demander à la CAECPC si ces travaux ne relèvent pas de sa compétence. Le dossier sera donc revu lors de la prochaine réunion.

Vente de peupliers

Le Conseil Municipal attend d'autres propositions. Ce dossier sera revu lors d'une prochaine réunion.

Accueil de loisirs - Modification des tarifs lors des sorties

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la participation demandée aux familles à 4,00 € par repas et par enfant lorsque les repas se font dans des restaurants lors des sorties.

Installation d'une ventilation dans le local des associations

Ce dossier sera revu lors d'une prochaine réunion afin d'avoir des devis supplémentaires.

Jardins des Marais - Location du lot n°3

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de louer le lot n°3 des jardins du Marais à Madame Véronique GREGOIRE à compter du 1^{er} novembre 2021 pour 9 ans,
- Fixe le tarif à 12,08 € la part, qui sera indexé à l'indice de fermage,
- La répartition des parts sera indiquée dans le bail,
- Charge le Maire de contacter Me POTISEK pour la rédaction du bail,
- Autorise le Maire à signer l'acte et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Renouvellement du bail « Les Roses »

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses votants :

- Décide de renouveler le bail concernant des parcelles A 2596 b et c (partie) et A 937 (en partie) lieu-dit « Les Roses » d'une contenance de 3ha88a30ca pour 1 an à compter du 1^{er} novembre 2021 à Monsieur Philippe MAHEUT
- Fixe le loyer à 225,23 €, celui-ci sera payable en une fois le 20 octobre de l'année en cours,
- Autorise le Maire à signer le bail et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Tarifs communaux

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs communaux (location de la salle des fêtes et de son matériel, photocopies, concessions de cimetière, emplacements des forains) pour cette année.

Rapport d'activités 2020 de la CAECPC

Le Maire rend compte du rapport d'activités 2020 de la Communauté d'Agglomération d'Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne qui est consultable en Mairie.

Modification du Plan Local d'Urbanisme - Zone artisanale

Le Conseil Municipal attend de connaître la position de la CAECPC sur l'évolution de la zone artisanale afin de prendre définitivement sa décision sur ce sujet.

Etude hydraulique du Marais

Suite à la réception d'une seule offre de prix, compte tenu que la Commune ne peut demander une subvention à l'Agence de l'eau qu'à hauteur de 80% du montant total HT, le Conseil Municipal, après délibération et à 12 voix Contre, 1 abstention, refuse de faire cette étude hydraulique du Marais car elle ne sera pas subventionnée à 100 %.

Lotissement communal - Permis d'aménager

Le Conseil donnera son avis lorsque la commission Voirie se sera réunie pour rédiger le cahier des charges du lotissement.

Travaux en cours et à venir :

Monsieur le Maire fait un point sur les différents travaux en cours :

- Les travaux dans le bâtiment de l'ancienne poste : encore du retard dû à la pénurie d'aluminium
- Le mur de soutènement de la sente piétonne est terminé
- Les travaux de réfection du mur de soutènement du cimetière sont en cours
- La mise à jour du cadastre pour des parcelles situées Rue de la Crayère et Rue des Tilleuls (retrait des nouvelles constructions non intégré dans la voirie communale), Rue Tortue (alignement de la rue lors du document d'arpentage datant de 1954 non mis à jour) est en cours

Questions diverses

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'un camion à pizza d'exercer son activité sur le domaine public les semaines paires et précise qu'une redevance d'occupation du domaine public lui sera facturée.

Le Conseil refuse d'installer des illuminations de Noël dans les rues du village pour cette année.

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD